



Activité opérationnelle

51 INTERVENTIONS

du 18 au 19 novembre 2022

Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 344



29 SUAP



10 AVP



3 INC



2 RCH



6 DIV

54 INTERVENTIONS

du 19 au 20 novembre 2022

Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 333



36 SUAP



8 AVP



3 INC



1 RCH



5 DIV

SUAP : Secours d'urgence aux personnes
RCH : risque chimique et radiologique

AVP : accident sur la voie publique
DIV : opération de protection

INC : incendies



45 INTERVENTIONS

du 20 au 21 novembre 2022

Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 256



26 SUAP



3 AVP



6 INC



Ø RCH



7 DIV

59 INTERVENTIONS

du 21 au 22 novembre 2022

Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 313



37 SUAP



13 AVP



4 INC



Ø RCH



4 DIV

SUAP : Secours d'urgence aux personnes
RCH : risque chimique et radiologique

AVP : accident sur la voie publique
DIV : opération de protection

INC : incendies



57 INTERVENTIONS

du 22 au 23 novembre 2022

Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 262



46 SUAP



2 AVP



1 INC



Ø RCH



7 DIV

56 INTERVENTIONS

du 23 au 24 novembre 2022

Nombre d'appels reçus par le CTA-CODIS : 309



39 SUAP



4 AVP



5 INC



Ø RCH



6 DIV

SUAP : Secours d'urgence aux personnes
RCH : risque chimique et radiologique

SUAP : Secours d'urgence aux personnes
RCH : risque chimique et radiologique

SUAP : Secours d'urgence aux personnes
RCH : risque chimique et radiologique





- Interventions marquantes -

19 novembre :

Les sapeurs-pompiers du département sont intervenus pour une chute d'aéronef sur l'aérodrome de COUHE. Le bilan final fait état de deux personnes décédées.

Les secours du SDIS 86 sont intervenus pour un accident de la circulation routière entre un véhicule de tourisme, un fourgon et un cervidé. Le bilan final fait état d'une femme décédée et d'un homme transporté accompagné du SMUR dans un état grave sur le CHU de POITIERS.

20 novembre :

Les sapeurs-pompiers de la Vienne sont intervenus pour un feu de garage situé au sous-sol d'une maison R-1+1. Deux lances ont été nécessaires afin d'éviter la propagation au rez-de-chaussez de l'habitation et de procéder à l'extinction du sinistre. Les deux occupants ont été laissés sur place et pris en charge par les voisins. Sous -sol totalement détruit sur une surface de 80 m².

22 novembre :

Les secours sont intervenus pour un accident impliquant un train de type TGV lancé à vive allure et un piéton. Ce dernier a été déclaré décédé par un médecin du SMUR. La circulation ferroviaire a été interrompue le temps de l'intervention. Le train est reparti après changement de conducteur et suite à accord de la gendarmerie et du Chef d'Incident Local.





Actualités institutionnelles



INTERVENTION LA TRIMOUILLE

Dans la même dynamique qu'en 2021, l'équipe du Secours en Milieu Périlleux profite de ses Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) mensuelles pour se faire connaître dans les différents Centre d'Incendie et de Secours du département. En octobre, l'équipe s'entraînait sur le secteur de La Trimouille avec la participation de sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours.

Hasard ou pas, quelques semaines après, le secours en milieu périlleux est demandé par le chef d'agrès du véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) La Trimouille pour l'évacuation d'un homme de 69 ans d'environ 200 Kg pris de difficultés respiratoires au 1^{er} étage de son habitation semi-enterrée.

La sortie de la personne se fera par une technique d'évacuation en façade (TEF) en mettant en œuvre le SYAM+SP et la barre BLACK Z afin de maintenir la victime en position demi-assise. La fenêtre ciblée pour la sortie de civière se trouvait à environ 2 mètres du sol. Ceci illustre bien que l'intervention du secours en milieu périlleux ne nécessite pas forcément une hauteur conséquente.



Actualités institutionnelles

PERFECTIONNEMENT SECOURS ROUTIER POIDS LOURD

Une formation de perfectionnement secours routier poids-lourd a vu le jour en 2021.

Dérivée du formateur poids lourd, ce stage s'adresse aux sapeurs-pompiers du département.

En 2021 et 2022, des sapeurs-pompiers des centres de secours de Vivonne, Les Ormes, Lussac les Châteaux, Montmorillon, Couhé, Loudun, Chauvigny, Saint-Georges les Bx, Jaunay-Clan, du CTA/CODIS, de Poitiers et Châtellerauld ont pu suivre ces sessions de formation.

Au programme : levage, stabilisation, extraction et désincarcération dans des véhicules « lourds » (Bus, cabine de tracteur routier) et utilisation du matériel spécifique des VRSR afin de sensibiliser les chefs d'agrès aux possibilités de ce véhicule.

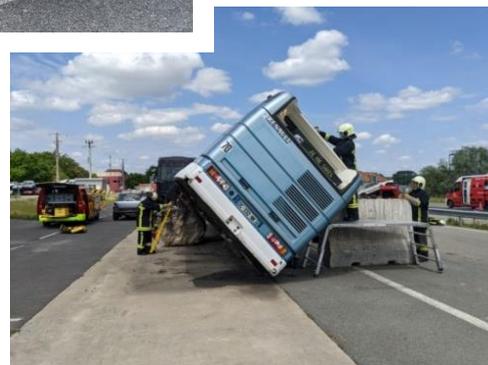
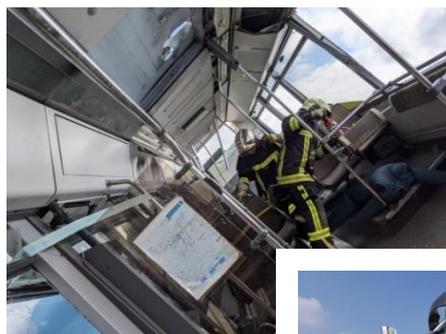
En partenariat avec la société Service Véhicule Proximité 79 (notre contact Thierry Creismas SPV à St Georges les Baillargeaux) pour l'achat des cabines et soutenu par le groupement formation du SDIS, ces formations ont vocation à être pérennisées et 3 dates sont retenues pour 2023 :

- 20 mars
- 25 mai
- 19 octobre

Priorité est faite aux chefs d'agrès et personnels spécialistes en sauvetage déblaiement, cette formation est néanmoins **ouverte à tous les sapeurs-pompiers du département.**

Aussi, par 2 fois, nous avons pu faire bénéficier les stagiaires de la formation initiale sapeur-pompier professionnel d'une découverte et ils ont pu procéder à la découpe d'une cabine.

Mise en place par l'équipe de formateurs secours routiers du SDIS 86 qui ont eu la chance, pour certains, de se former au-delà de nos frontières, en Allemagne ou en Suisse, nous vous invitons à venir perfectionner vos techniques et enrichir vos connaissances au cours de ces journées.





Actualités institutionnelles

CONVENTION EXPLOITANT AGRICOLE SAPEUR-POMPIER

Sapeurs-pompiers exploitants agricoles, partez en formation l'esprit tranquille !

Maxime THOMAS, sapeur-pompier volontaire à Charroux, par ailleurs exploitant agricole (céréales et porcins) a mis à profit la convention signée avec le service de remplacement Vienne qui favorise la formation des agriculteurs par ailleurs sapeurs-pompiers.

Ainsi, un employé agricole du service de remplacement est venu en soutien sur l'exploitation du 10 au 14 octobre 2022, durant la période de formation de Chef d'équipe de Maxime THOMAS.

La majeure partie du reste à charge (différence entre le coût du remplacement et le montant des indemnités de formation versées au sapeur-pompier) sera prise en charge par des partenaires financiers qui soutiennent l'opération.

Vous êtes sapeur-pompier et exploitant agricole, renseignez-vous au 05 49 49 18 91.

SUIVRE UNE FORMATION DE SAPEUR-POMPIER L'ESPRIT TRANQUILLE, C'EST POSSIBLE, GRÂCE AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne et le Service de remplacement de la Vienne ont signé une convention-cadre pour soutenir et encourager la formation des exploitants agricoles, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires (SPV).
Ce accord permet aux exploitants agricoles d'exercer plus facilement leur activité de sapeur-pompier volontaire.
Il permet également être remplacé lorsque en culture et sapeur-pompier volontaire. Ils savent que leur absence pourra être remplacée temporairement par un salarié de leur exploitation.
Note : les membres financiers de différents partenaires qui se sont engagés dans la démarche. Le Directeur d'exploitant agricole, le responsable du service de remplacement volontaire et l'exploitant agricole ont été désormais pris en charge financièrement lorsque les sapeurs-pompiers sont en formation.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE REMPLACEMENT ?

Le Service de remplacement Vienne, association loi 1901, a pour mission de mettre à disposition en agencement qualifié pour faire assurer l'activité de l'exploitant lors des absences pour formation du sapeur-pompier volontaire. Le service de remplacement réunit l'ensemble des démarches administratives requises, assure la qualité du travail, formalise le contrat de travail et assure de l'adhésion à l'exploitant, l'exploitant n'a pas à s'occuper de la partie financière.

QUI SONT LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ?

Dans le département, 1 300 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) des effectifs de sapeurs-pompiers participent activement aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, à la sécurité des personnes et interviennent en tout point du territoire. Dans 800 ou 900 communes au total.
Ils ont des connaissances et expériences, en matière de feu, en particulier en matière de prévention, pour assister les personnes vulnérables, de la lutte contre l'incendie.
Les sapeurs-pompiers volontaires ont souscrit un engagement volontaire dans une formation initiale d'exploitant agricole, ils ont travaillé avec eux pendant 3 à 5 ans. Le temps de formation, qui allie cours théoriques et pratiques, est ensuite complété par l'apprentissage sur le terrain de sapeurs-pompiers de secours.



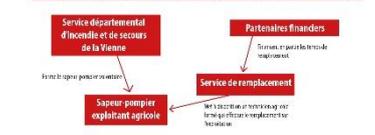
Être sapeur-pompier et agriculteur, c'est garantir la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours, notamment pendant les heures sombres.
Alors, pourquoi pas vous ?
Vous êtes attaché à votre territoire et souhaitez apporter votre aide à ses habitants ?
Devenez sapeur-pompier volontaire !

Concilier l'activité d'agriculteur et de sapeur-pompier volontaire

- Être sapeur-pompier volontaire, en parallèle d'une activité professionnelle sur une exploitation agricole, et bénéficier des mesures de remplacement prévues par la convention signée par le SDIS de la Vienne et le Service de remplacement Vienne, c'est :
 - Acquiescer, par les formations de sapeurs-pompiers, des connaissances immédiatement utiles sur l'exploitation, notamment dans le domaine de la prévention des accidents et du risque incendie.
 - Savoir pratiquer les gestes de secours aux personnes ou de sauvegarde de l'exploitation et de ses matériels en cas d'accident ou de début d'incendie. Les actions ainsi menées avant l'arrivée des secours permettent souvent de limiter les conséquences, tant en bilan humain que matériel.
 - Bénéficier de souplesse dans l'organisation et les conditions de remplacement à mettre en œuvre au bénéfice de l'exploitation : les formations de sapeur-pompier sont programmées suffisamment à l'avance pour anticiper les besoins.
 - Simplifier sur son territoire et concourir à la protection de biens et des personnes.



Le soutien aux agriculteurs sapeurs-pompiers dans leurs besoins de formation



Le coût de remplacement financé est limité à un équivalent de 10 jours par an et par sapeur-pompier. Le sapeur-pompier a la possibilité de remplacement souhaitée (minimum 2 heures par déplacement de saleté et maximum 8 heures).

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE ET AGRICULTEUR



un engagement, un métier au service du territoire

Suivre une FORMATION de sapeur-pompier sans impacter le fonctionnement de l'exploitation agricole, c'est POSSIBLE grâce au service de remplacement



Être agriculteur + sapeur-pompier = C'est possible !



devenez sapeur-pompier volontaire

Pour devenir sapeur-pompier volontaire ou vous renseigner sur la prise en charge de la formation des sapeurs-pompiers exploitants agricoles contactez le SDIS au 05 49 49 18 00 ou par mail (info@dis86.net)





Actualités institutionnelles

APPEL À CANDIDATURES INTERNE



APPEL À CANDIDATURES INTERNE : Membre et référent au sein des comités transverses opérationnels

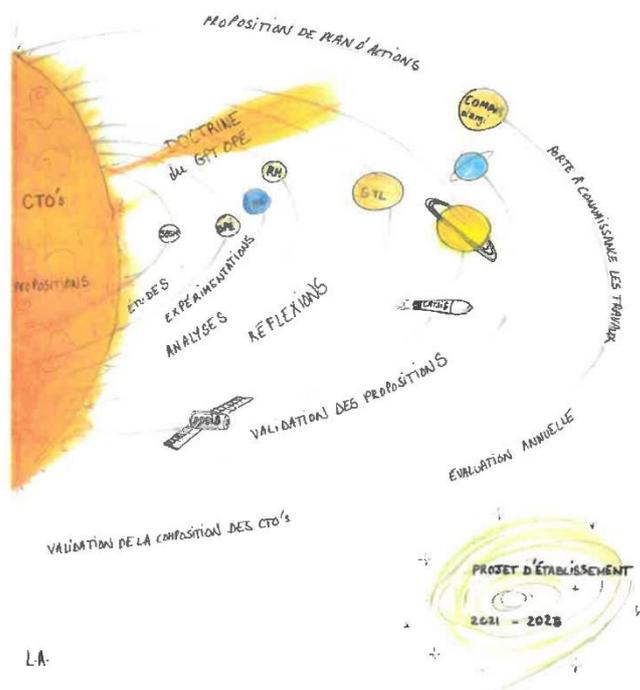
Le conseil d'administration, en sa séance du 10 octobre 2022, a intégré au règlement intérieur 4 comités transverses opérationnels (CTO) répondant aux missions des sapeurs-pompiers :

- CTO relatif aux secours et soins d'urgence aux personnes ;
- CTO relatif à la lutte contre les incendies ;
- CTO relatif aux interventions de secours routier ;
- CTO relatif aux opérations de protection des animaux et des biens.

Ces comités, renforçant les actions du service doctrine opérationnelle, offrent un cadre privilégié pour une construction collective et concertée permettant d'évaluer et d'améliorer nos pratiques opérationnelles, d'assurer une veille technologique et réglementaire, et d'accompagner les décisions à portée opérationnelle.

Une charte – annexée au règlement intérieur de l'établissement – fixe la composition, l'organisation des CTO ainsi que les modalités de participation de ses membres.

“ GARANTIR L'EFFICACITÉ DE LA RÉPONSE OPÉ. ”





Actualités institutionnelles

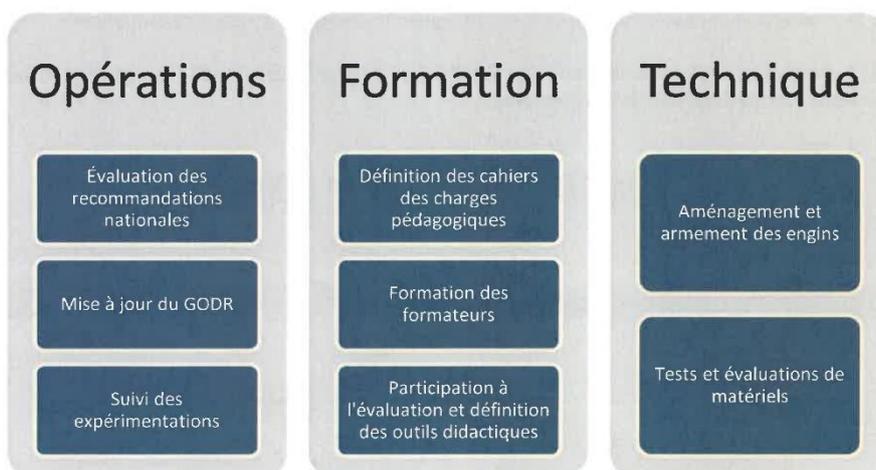
COMPOSITION DES CTO

Un comité transverse opérationnel est composé de :

- ✓ 1 sapeur-pompier, désigné référent technique opérationnel (RTO) ;
- ✓ 4 à 5 sapeurs-pompiers désignés par le comité de direction élargi après appel à candidatures ;
- ✓ 1 membre du SSSM désigné par le médecin-chef ;
- ✓ 1 membre du GTL désigné par le chef de groupement ;
- ✓ 1 membre du GTER désigné par le chef de groupement ;
- ✓ 1 membre du GRH/FOR désigné par le chef de groupement.

MISSIONS

Chaque comité se voit sollicité afin de formuler des propositions ou préconisations relatives à son domaine opérationnel :



Rôle spécifique du Référent technique opérationnel (RTO)

Le référent technique opérationnel (RTO) est désigné parmi les sapeurs-pompiers candidats à cette fonction.

Il assume le rôle d'animateur d'un comité transverse opérationnel. À ce titre, il présente annuellement au comité de direction élargi le bilan d'activité du CTO et propose un plan d'actions pour l'année à venir. Il s'assure d'une communication régulière et interne au SDIS de la Vienne des différents travaux validés.

La fonction de référent technique opérationnel équivaut, en matière de valorisation à l'avancement de grade, à une responsabilité de RPD ou de CTD, si celui-ci n'est pas déjà RPD/CTD.

À sa demande, le RTO peut bénéficier de temps de travail en SHR selon les mêmes dispositions d'attribution accordées aux RPD et CTD. Ce temps de travail en SHR dédié à la fonction de CTO peut se cumuler au temps SHR dédié à une fonction de RPD, sans jamais dépasser 160 heures par an. L'octroi et le suivi de ce temps de service sont assurés par le service doctrine du GOPS.





Actualités institutionnelles

MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation aux différents comités est réalisée sur le temps de service selon les modalités suivantes :

SPV	Toute participation est tracée et remontée au GRH, et fait l'objet d'une indemnisation à 100 %			
	Cat A	Cat B	Cat C	
SPP	Sur le temps de travail, sans récupération	Sur le temps de travail, sans récupération	<u>Cyclés :</u> Réunions sur le temps de garde ou temps décompté	<u>Non cyclés :</u> Réunions prévues sur le temps de travail, si non, temps décompté

Pour les agents de la catégorie C, un volume horaire plafond de participation, hors temps de travail, est fixé à 15 heures par an.

DÉPOT DE CANDIDATURE

Tout sapeur-pompier peut présenter sa candidature.

La pertinence des travaux réalisés en comités transverses ne pouvant être garantie que si tous les membres partagent des valeurs communes, le candidat s'engage à faire preuve de :

Cohésion, performance, investissement personnel et initiative.

Tout acte de candidature peut être fait par simple courriel adressé au Lieutenant-colonel David MAILLEFAUD,

david.maillefaud@sdis86.net

avant le 15 décembre 2022, en précisant :

- le ou les choix de CTO par ordre de priorité (dans la mesure du possible, chaque candidat ne sera retenu qu'au sein d'un seul CTO) ;
- si le candidat souhaite participer en qualité de référent ou simple membre.

La candidature des agents qui participent d'ores-et-déjà à des comités dédiés sur ces thématiques est attendue pour renouveler leur engagement.

Les candidatures seront étudiées et validées par le comité de direction élargi lors de la séance de **janvier 2023**.

Les membres retenus devront être représentatifs en qualités et en grades. Ils sont désignés pour une **période de 3 ans, renouvelable 1 fois**.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Lieutenant-colonel David MAILLEFAUD ou le Commandant Dimitri PELLETIER.

Le Directeur du service départemental
d'incendie et de secours de la Vienne

Colonel hors classe Christophe LANDRIEAU





Actualités institutionnelles



CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE À MONCONTOUR

Dimanche 20 novembre dernier, la Sainte-barbe a été célébrée à Moncontour en présence du Maire, M. Edouard RENAUD, du Sous-préfet de Châtellerault, M. Christophe PECATE, du Sénateur Bruno BELIN, du Député Nicolas TURQUOIS, de la Présidente du Conseil d'administration du SDIS, Madame Marie-Jeanne BELLAMY et du Directeur départemental et chef de corps des sapeurs-pompiers de la Vienne.



Actualités institutionnelles



CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE À LA COMMUNAUTÉ DE CENTRES LES ORMES DANGÉ

Samedi 19 novembre a eu lieu la Sainte-Barbe de la communauté de centres Les Ormes Dangé, en présence de mesdames les maires, des élus du secteur, du vice-président du conseil d'administration du SDIS de la Vienne Mr Benoît COQUELET et du lieutenant-colonel Didier NICOLLEAU représentant le directeur départemental.



Actualités institutionnelles



CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE À MONTS-SUR-GUESNES

Samedi 19 novembre dernier, la Sainte-barbe a été célébrée à Monts-sur-Guesnes en présence du Maire, M. Olivier BRIAND, du Sénateur Bruno BELIN, de la Présidente du Conseil d'administration du SDIS, Mme Marie-Jeanne BELLAMY, et du Directeur départemental et chef de corps des sapeurs-pompiers de la Vienne, le Colonel hors classe Christophe LANDRIEU.



Actualités institutionnelles



CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE À LA TRIMOUILLE

Samedi 19 novembre dernier, la Sainte-barbe a été célébrée à La Trimouille en présence de Mme Brigitte ABAUX, Maire de la Trimouille, de Mme Sandrine ANDRE, Maire de Journet, de M. Benoît BYRSKI, Sous-préfet de Montmorillon, de la Présidente du Conseil d'administration du SDIS, Mme Marie-Jeanne BELLAMY et du Directeur départemental et chef de corps des sapeurs-pompiers de la Vienne, le Colonel hors classe Christophe LANDRIEAU.





Revue de presse

Vienne : à Magné, mort suspecte d'une octogénaire à son domicile

Publié le 23/11/2022 à 19:52 | Mis à jour le 24/11/2022 à 10:49

Partager



FAITS DIVERS JUSTICE - VIENNE



Le corps d'une octogénaire a été retrouvé dans son domicile à Magné, dimanche 20 novembre 2022.

© Photo Grégory Scott Dyson

Dans la journée du dimanche 20 novembre 2022, une octogénaire a été retrouvée morte à son domicile de Magné. Pour l'heure, les raisons de son décès restent inconnues et une enquête est en cours. Les voisins de la victime sont eux, sous le choc.

Les riverains du lieu-dit de La Talonnière ont vécu un dimanche peu banal, ce 20 novembre 2022. Toute la journée, les habitants de Magné, au sud de Poitiers, ont vu se succéder gendarmes, sapeurs-pompiers et même "hommes en blanc" (techniciens en identification criminelle), témoigne une voisine. Le corps d'une octogénaire de la commune venait d'être retrouvé à son domicile.

"C'était l'incompréhension totale", ajoute un autre habitant, qui connaissait la victime depuis plus de vingt ans.

"Zone interdite, gendarmerie nationale"

Sur place, chez la victime, les traces de l'intervention des différents services sont encore visibles. Des rubans jaunes portant la mention "zone interdite, gendarmerie nationale" ont été déroulés devant le portail.

La brigade de gendarmerie de Poitiers nous a simplement confirmé qu'une enquête était en cours. Suicide ? Agression ? Plusieurs thèses sont évoquées dans le voisinage, des rumeurs circulent. Mais les circonstances du décès restent inconnues. Contacté ce mercredi 23 novembre, le parquet de Poitiers n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations. La maire de Magné non plus.

Autopsie du corps à venir

Deux jours après les faits, certains résidents de La Talonnière ont été interrogés par les gendarmes dans le cadre de l'enquête qui se poursuivait ce mardi. Une autopsie devrait être réalisée dans les prochains jours.



Centre Presse / La Nouvelle République

Retrouvez toute l'actualité des sapeurs-pompiers de la Vienne sur www.sdis86.net ou sur nos réseaux sociaux :





Social média



@sdis86  @sdis86 · 21 nov. ...

Samedi 19/11, Sainte-barbe a été célébrée à La Trimouille en présence de Mme @abauxbrigitte, Maire de la Trimouille, de Mme ANDRE, Maire de Journet, de M. BYRSKI, Sous-préfet de Montmorillon, de la Présidente @MARBELLAMY et du Directeur départemental du #SDIS de la @Vienne86.





Social média



@sdis86 @sdis86 · 21 nov. ...

Samedi 19/11, Sainte-barbe a été célébrée à Monts-sur-Guesnes en présence du Maire, M. Olivier BRIAND, du Sénateur @brunobelin, de la Présidente du Conseil d'administration, Mme @MARBELLAMY, et du Directeur départemental du #SDIS de la @Vienne86.





Social média

facebook



Sapeurs-pompiers de la Vienne

Publié par Maxime Lacquit · 1 j ·

Samedi 19 novembre a eu lieu la Sainte-Barbe de la communauté de centres #LesOrmesDangé, en présence de mesdames les maires, des élus du secteur, du vice-président du conseil d'administration du #SDIS86 Mr Benoit Coquelet et du lieutenant colonel Didier Nicolleau représentant le directeur départemental.



2 385
Personnes touchées

280
Interactions

Booster la publication



Social média

facebook

Sapeurs-pompiers de la Vienne
Publié par Maxime Lacquit · 3 j ·

Dimanche 20 novembre dernier, la Sainte-barbe a été célébrée à #Moncontour en présence du Maire, M. Edouard RENAUD, du Sous-préfet de Châtellerault, M. Christophe PECATE, du Sénateur @brunobelin, du Député @TurquoisNicolas, de la Présidente du Conseil d'administration du #SDIS, Madame Marie Jeanne Bellamy et du Directeur départemental et chef de corps des sapeurs-pompiers de la #Vienne86

2 839
Personnes touchées

278
Interactions

Booster la publication